

# FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°647

Du 13 novembre 2023



District de Savoie de Football  
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX  
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81  
Email : district@savoie.fff.fr  
Site : <http://savoie.fff.fr>



## FORMATIONS

### JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DF COACH JEUNES ET DF COACH SÉNIORS

Samedi 20 Janvier 2024 à Chambéry



Le samedi 20 janvier prochain à Chambéry aura lieu une « journée complémentaire » à destination des éducateurs titulaire du diplôme CFF2 ou CFF3 certifié.

A l'issue de la journée composée de parties théoriques et de temps terrain, les participants pourront bénéficier d'une équivalence Diplôme Fédéral en lien avec la nouvelle réforme de la formation:

- CFF2 + journée complémentaire = DF Coach Jeunes
- CFF3 + journée complémentaire = DF Coach Séniors.

Les modalités d'inscription se font via la ligue, rubrique inscription formation, centre de gestion SAVOIE.

On compte sur votre rigueur pour inscrire vos éducateurs à temps afin de profiter de cette équivalence intéressante.

## SOMMAIRE

Comité Directeur.....	page 2	Commission Féminine .....	page 25
Secrétariat .....	page 3	Commission Technique .....	page 26-30
FAFA .....	page 4	Commission des Règlements .....	page 31
Tresorerie .....	page 5	Commission d'appel Réglementaire .....	page 32-34
Commission FMI .....	page 6-7	Commission d'appel Disciplinaire .....	page 35-36
Commission Sportive .....	page -8- 11	Commission des Arbitres.....	page 37-39
Commission des Jeunes.....	page 12-17	UNAF Savoie .....	page 40
Commission Futsal .....	page 18-21	Commission de Discipline .....	page 41 -43
Commission des Coupes.....	page 22-24	Annexes .....	page 44



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



## COMITÉ DIRECTEUR

Le 13 novembre 2023

### Information aux Clubs

Le Comité Directeur du 6 novembre 2023 a décidé la mise en application à partir du 6 novembre de l'article **26-10-2** du RG du district :

**Inversion des rencontres en cas de terrain impraticable.**

### Opération mini-butts :

La FFF lance une opération d'achat de mini butts pour le foot d'animation. Elle s'étalera sur 2 saisons. Le financement prévu à l'origine était le suivant : 50 % FFF, 15 % ligue, 15% district, 20 % clubs. **Pour la Savoie, le CD du district a prévu de prendre aussi en charge la part club.** Vous recevrez prochainement par mail de la FFF les modalités d'achat. Nous vous informerons aussi sur la façon dont les achats sont répartis sur les 2 saisons.

Vous trouverez en annexe du PV la liste des clubs éligibles élaborée par la FFF, le nombre de paires pouvant être commandées par club.

Deux types de butts seront proposées à la commande :

- Une paire de butts réversibles 4x1,5 m/4x1,80 m en aluminium
- Une paire de butts démontables 4x1,5 m en fibre de verre

### Formations gratuites pour les Clubs

Mardi 28 novembre, 18h à 21h à MERCURY (salle d'animation rurale) :

- **Méthodologie pour demander une subvention** (comprendre la structuration et les compétences des financeurs, acquérir une méthodologie pour rédiger un projet, construire un budget prévisionnel).

Inscriptions reçues :

HAUTE COMBE DE SAVOIE : 2 candidats  
FC SAINT MICHEL : 1 candidat  
FC BELLE ETOILE MERCURY : 1 candidat  
FC BEAUFORTAIN QUEIGE : 1 candidat

Lundi 11 décembre, 18h à 20h30 Bassens (locaux de PSA, bâtiment L'Amiral 2A, rue Simone Veil) :

- **La comptabilité : obligations et utilité dans le cadre d'une gestion courante**, (comprendre les différents types de comptabilité, ce qu'est un plan comptable, un bilan, un compte de résultat).

D'autres clubs peuvent encore s'inscrire en envoyant un mail au district. Les séances peuvent accepter une douzaine de personnes.



## SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 13 novembre 2023

### Correspondances Reçues

Courriers reçus du 06 Novembre 2023 au 13 Novembre 2023

### Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

#### Courrier Divers:

LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - DIRECTION COLLEGE NOTRE DAME DU ROCHER - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - Union Olympique Albertville - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD - COGNIN SP.- A.S. D'UGINE – ST REMY DE MAURIENNE – LA BATHIE

#### Commission des Règlements:

U.S. ST REMY DE MAURIENNE

#### Commission d'Appel Règlementaire:

F. C. CHAMBOTTE

#### Commission Sportive:

GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (2) - J.S. CHAMBERIENNE - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL - COGNIN SP. - U.S.C. AIGUEBELLE (3) - ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - A.S. DE BARBERAZ - CHAMBERY SPORT 73 (3) - U.S. LA RAVOIRE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - F.C. SUD LAC (2) - US Culoz Gd Colombier Foot - F.C. NIVOLET - AS BOZEL - F.C. VILLARGONDRAN - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - ET.S. LE BOURGET DU LAC - F.C. LA ROCHETTE - CHALLES S.F. - FC HAUTE TARENTEISE (2) - ENT. VAL D'HYERES (5)- F.C. ST MICHEL SP. - MARTHOD SP. - U.S. CHARTREUSE GUIERS - F.C. PONT - Union Olympique Albertville - F. C. DE CHAUTAGNE (4) BELLE ETOILE MERCURY (3) – CA YENNOIS – FC LA BIOLLE – CA ST JEAN DE MAURIENNE – AIX FC – FC LAISSAUD

#### Commission De Discipline:

##### Courrier :

AS BOZEL (2) - A.S. D UGINE(2) - CHAMBERY SPORT 73 - F.C. LA ROCHETTE - FC CHAMBOTTE

#### Commission Des Arbitres:

Sébastien DUFANT - AMLIL Mohamed Kamal. - COGNIN SP. - F. C. DE CHAUTAGNE – HUNSTEDT Gilles (2)

#### Commission Des Coupes:

BELLE ETOILE MERCURY

#### Commission Des Terrains:

Mairie d'AIX LES BAINS – Mairie de DRUMETTAZ-CLARAFOND – Mairie le BOURGET DU LAC – Michel CHEVALLIER

#### Commission FMI :

C.A. YENNOIS - M. AW El hadyi - COGNIN SP.



## COMMISSION FAFA

Lundi 13 novembre 2023

### Notes aux clubs - Transport

Les clubs souhaitant bénéficier de l'aide FAFA (jusqu'à 20 000€) pour l'achat d'un mini bus doivent contacter le district par mail avant **le 30 novembre 2023**. Nous restons à votre écoute pour tous renseignements concernant les modalités et pour vous aider à construire le dossier.

### Notes aux clubs FAFA - Equipement

Pour les dossiers FAFA équipement, les clubs doivent informer le district et commencer à « monter » les dossiers avant le 31 janvier 2024. A cette date, nous effectuerons la ventilation de la subvention de la Savoie entre les dossiers reçus et dument complétés.

**DRUMETTAZ** : votre dossier concernant le terrain synthétique est incomplet.  
La Commission vous contactera prochainement.

**LA MOTTE SERVOLEX** : Votre dossier concernant l'éclairage LED est incomplet. Il manque la fiche projet dument complétée, la délibération de la mairie, .... Par ailleurs, merci de nous dire la date approximative des travaux.

**LE PONT** : Votre dossier concernant l'éclairage LED est en incomplet.  
La Commission vous contactera prochainement.

**BOZEL** : Nouveau terrain. Nous dire la date approximative et la nature précise des travaux.

**CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED** : votre dossier est incomplet.  
La Commission vous contactera prochainement.

**LE BOURGET DU LAC** : Terrain André SANDON, en attente retour du dossier

**FC LAISSAUD** : en attente retour documents

*A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024 (31 janvier 2024).*



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)



## TRÉSORERIE

Lundi 13 novembre 2023

### Virements

<u>FC BELLE ETOILE MERCURY :</u>	302,26 €
<u>AS NOVALAISIEENNE :</u>	505,29 €
<u>UO LYMPIQUE ALBERTVILLE :</u>	471,32 €
<u>CA YENNOIS :</u>	800,00 €
<u>AS BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB :</u>	287,35 €
<u>MONTMELIAN A :</u>	40,24 €
<u>ENT S DRUMETTAZ MOUXY :</u>	849,63 €
<u>ENT VAL D'HYERES :</u>	1 035,34 €
<u>ASSO SPORTIVE HAUTE COMBE SAVOIE :</u>	316,52 €
<u>CHALLES SF :</u>	446,53 €
<u>FC CHAMBOTTE :</u>	1 572 ,47 €

### Chèques

<u>USGM LA BATHIE :</u>	320,99 €
<u>US ST REMY DE MAURIENNE:</u>	54,75 €

### Note au club

#### COGNIN SPORT :

Suite à votre demande par mail, nous vous accordons un échéancier de la manière suivante :  
400 € le 30 novembre 2023, 400 € au 30 décembre 2023 et 339,70 € le 30 janvier 2024.

Sans respect d'une des échéances, le règlement financier sera appliqué.

### INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 31 octobre 2023.

Ces sommes sont à régler au District **avant le 2 décembre 2023.**

Ce tableau sera adressé aux clubs par email accompagné du R.I.B du District



## COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

13 novembre 2023

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : [savoiefmi@outlook.fr](mailto:savoiefmi@outlook.fr)

### FMI : Rappel procédure pour match non joué

**IMPORTANT** : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf>

### FMI : INCIDENTS RENCONTRES

**IMPORTANT** : Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/>

### FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

### FMI : TABLETTES et point d'attention

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs  
Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

- RAM : 2Gb





- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stockage : 16Gb

**ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.**

**Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.**

**Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème**

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK :

- [https://app.lfpl.fr/fmi/feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk](https://app.lfpl.fr/fmi/feuille%20de%20match%20informatisee%203%209%200%200.apk)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source





## COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

### SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

#### Réunion du 13 novembre 2023

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Christophe VALENTINO, Jacky GACHET

Excusé : Christophe VALENTINO

### COURRIERS CLUBS RECUS

**US LA MOTTE SERVOLEX** : lu et noté demande de modification du 26 novembre 2023 D2, D5A

**FC PONT** : lu et noté vos rencontres D4A à domicile sont programmées le dimanche Jusqu'à nouvel ordre.

**CHAM SPORT 73** : lu et noté rencontre D3A N° 26466827 se jouera le dimanche 19 novembre 2023 à 12H15 au Pont de Beauvoisin (synthétique).

**FC CHAUTAGNE** : lu et noté pour vos rencontres à domicile du 19 novembre 2023 à SERRIERES.

Rapport délégué secteur terrain impraticable DOMESSIN D3A, D5 Mr BILLAUD du 12 novembre 2023 remerciement.

Rapport délégué secteur terrain impraticable la BATHIE D5B Mr CHEVALLIER du 05 novembre 2023 remerciement.

**ST MICHEL SP** : lu et noté.

**AS MONT JOVET BOZEL** : lu et noté, votre demande relève de la commission discipline.

**FC VILLARGONDRAN** : lu et noté, rencontre D3B du 12 novembre 2023 terrain impraticable inversé avec accord du club adverse remerciement.

**FC SUD LAC** : lu et noté, Arrêté Municipal rencontre D2, D3.

**ENT BOURGET DU LAC** : lu et noté, Arrêté Municipal rencontre D3A du 12 novembre 2023.

**CA YENNE** : lu et noté.

**USC AIGUEBELLE** : lu et noté, Arrêté Municipal rencontre D4B 12 novembre 2023  
Inversion de la rencontre avec l'accord des deux clubs.

**FC CHALLES** : lu et noté, Arrêté Municipal D3A, D5B du 12 novembre 2023.

**FC HTE TARENTOISE** : lu et noté, la rencontre D4A 18h le 11 novembre 2023 reportée  
Délégué de secteur Mme LECHALARD

Reçu feuille de match papier rencontre D5C du 12 novembre 2023 **ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 3/AS LA BRIDOIRE 2**





---

### MODIFICATION

---

Reçu demande le 13 novembre 2023 de modification d'horaire rencontre n°26464874 D1  
**ES TARENTOISE2 / VAL D'HYERES 1** du 18 novembre 2023 à 18h au Stade BARDASSIER à MOUTIERS.

Reçu demande de modification d'horaire rencontre N°26468515 D2 à 15H accord des clubs  
**US LA RAVOIRE1/ USC AIGUEBELLE1.**

Match N° 26473851 D3B 12h30 du 19 novembre 2023

**US LARAVOIRE 2 / ST BALDOPH 1.**

Match N° 26474136 D3B 15h30 du 19 novembre 2023

**AF MONTMELIAN2/AS MONT JOVET BOZEL 1**

Rencontre N°26476825 D4B du 19 novembre 2023 à 12h  
Stade Emmanuel Fresno Aigueblanche.

**ES TARENTOISE 3/ FC DE HTE TARENTOISE 2**

---

### MATCHS REPORTES / REPROGRAMMATION

---

**Les rencontres Matches Aller peuvent être inversées avec l'accord des deux clubs  
La commission sportive pourra inverser ces rencontres selon la météo.**

Matches reportés du 11 et 12 novembre 2023.

D2 : USC AIGUEBELLE/FC SUD LAC, Arrêté Municipal.

D2 : AS CUINES LACHAMB1/FC LAISSAUD 1, Arrêté Municipal

D3 A : E S BOURGET DU LAC / CA YENNE, Arrêté Municipal.

D3A : VAL D'HYERES2/ FC CHAMBOTTE3, rapport délégué secteur Mr Bartholomé

D4A : FC SUD LAC2/ AS BRISON, Arrêté Municipal.

D4B : FC HTE TARENTOISE2/AS CUINES 2, en attente rapport délégué secteur

D5 B : FC VILLARGONDRAN 2 / US BATHIE 2, Arrêté Municipal.

D5A : FC CHAUTAGNE2/AS BRIDOIRE 1, reçu rapport délégué secteur.

D3B : AS BOZEL 1 / FC ST MICHEL, en attente rapport délégué secteur

D3A : SF CHALLES1/CHAM.SPORT73, Arrêté Municipal

Matches inversés du 11 et 12 novembre 2023.

D3B: AF MONTMELIAN 2/ FC VILLARGONDRAN 1

D3B : US LA RAVOIRE2 / FC BAUGES

D4B : AS HAUTE COMBE 1 / USC AIGUEBELLE 2

La commission Sportive remercie ces clubs d'avoir joué le jeu



## Divers Rappel aux clubs

---

**Suite à plusieurs rappels fait sur les PV rubrique Commission sportive, les clubs doivent impérativement respecter l'article 34.1.2.1 afin de soulager la charge travail le lundi après-midi des membres de la commission séniors, secrétaires et arbitres pour les programmations des rencontres du Week End.**

### Article 34.1.2. du District de Savoie :

Les clubs pourront modifier les dates et les horaires des rencontres ou les inverser avec l'accord des deux clubs.

### Article 26 District de Savoie :

Terrain impraticable, faire le nécessaire auprès des délégués de secteur et envoyer

Mail du club au District dans délais réglementaires et informer un membre de la commission Sportive obligatoirement de la décision prise suite à l'impraticabilité du terrain.

La commission sportive sera intransigeante envers ces manquements et appliquera l'amende de 35€ prévu dans les règlements du District aux clubs qui ne respecteraient pas ces rappels.

Les rencontres Matches Aller peuvent être inversées avec l'accord des deux clubs

La commission sportive pourra inverser ces rencontres selon la météo.

---

## Rappel règlement sportif du district

---

**26-11-2** Un arrêté municipal doit : a) être établi en toute occasion sur un papier officiel de la Mairie, lettre à entête ; b) se doit de mentionner deux dates : celle de la décision et celle de l'exécution ; c) comporter obligatoirement la signature du Maire ou de l'Adjoint délégué et le sceau de la mairie ; d) L'Arrêté Municipal est applicable dès sa signature par le Maire ou son représentant dûment mandaté.

**26-11-3** L'arrêté est inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et transmis par le secrétariat de la Mairie à la Préfecture ou de la Sous-Préfecture de l'arrondissement, et transmis au District dans les 48 heures.

**26-11-4** A réception en Préfecture, un cachet est apposé sur l'un des exemplaires portant la date de réception et retourné à la Mairie. Seul ce dernier exemplaire apporte la preuve de l'enregistrement préfectoral. En cas de réclamation, seul ce dernier exemplaire justifiera le report de la rencontre.

### Article :34-1-2

Les clubs pourront modifier les dates et les horaires des rencontres ou les inverser avec l'accord des deux clubs.

#### **34.1-2.1 – Compétition avec utilisation de la F.M.I :**

Les demandes de modifications devront être réalisées par Footclubs par les clubs, et cela au plus tard le lundi avant 18h00 qui précède la date programmée de la rencontre.

Pour les matchs programmés en semaine, la demande (telle que formulée ci-dessus) devra parvenir au District au plus tard avant 18h00 la semaine précédente.

De plus, pour les demandes de modification de date concernant les rencontres devant se dérouler après le 1<sup>er</sup> mai, ces rencontres ne pourront pas être décalées après la date initialement prévue par le calendrier, mais elles se joueront obligatoirement avant.

26-9 Délégués de secteur Le District publiera chaque année, en début de saison, la liste des Délégués de secteurs



officiels en indiquant leurs coordonnées en précisant les terrains des Clubs dont ils sont responsables. En cas de mauvaises conditions atmosphériques (inondations généralisées, épaisseur importante de neige, aire de jeu recouverte de glace, etc.), les Délégués de secteur seront chargés de l'application des prescriptions des 2ème et 3ème alinéa du paragraphe 3 du présent article et à la demande expresse du District, de celles du paragraphe 4. Chaque Délégué de secteur sera contacté, en cas de doute, par les arbitres et le Club adverse, pour confirmation de la décision prise. Le Délégué de secteur confirmera sans délai au District les dispositions prises par lui, entre l'avant-veille après 15h00 et le jour du match à 9h00 (match le dimanche 15h00) ou l'avant-veille après 20h00 et le jour du match à 14h00 (nocturne le samedi à 20h00).

La liste des délégués 2023/2024 de secteur est visible dans l'annexe du procès-verbal.

### 6 - 2 - 1 - Match se déroulant en nocturne

- 1) Lorsqu'un club en District de Savoie dispose d'installations classées en catégorie E-5 selon les règlements généraux de la FFF, il pourra fixer auprès de la Commission Sportive la rencontre le vendredi (avec l'accord des deux (2) clubs), le samedi à la demande seule du club recevant. 23 Règlements sportifs du District de Savoie de Football & Annexe Championnats Jeunes Saison 2019/2020 L'heure de la rencontre sera fixée à 20 H 00 son adversaire ne pourra refuser son accord pour le samedi.
- 2) Un club dès communication de la composition de sa poule de championnat peut solliciter le coup d'envoi de ses rencontres à domicile, le samedi ou le vendredi à 18 H 00 ou 19 H 00. Cette demande doit être formulée auprès de ses adversaires et de la Commission Sportive 15 jours au plus tard avant la première journée de compétition. Les clubs adverses en cas de désaccord doivent faire parvenir l'avis motivé de leur refus au club demandeur et à la Commission Sportive 15 jours avant la date de la rencontre (Celle-ci sera alors fixée définitivement à 20 H 00 le samedi).

**LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB  
SERONT PRIS EN COMPTE**

**« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »**

**Numéro du club « 0000000@laurafont.fff.fr »**

**VEUILLEZ renseigner au plus tôt sur foot club les contacts club saison 2023/2024**

**« Au moins 2 personnes du club »**

**Afin de pouvoir joindre le club le week-end en cas de divers problèmes MERCI.**





## COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du Lundi 13 novembre 2023

### CONTRÔLE DES LICENCES JEUNES

#### COGNIN SP

504396

Engagements reçus par le district : 3 équipes U6/U7, 1 équipe U9 et 1 équipe U11

13 joueurs licenciés sur foot 2000 le 19 octobre

Aucun U6/U7 licenciés au club

Le 7/10 : vous avez accueilli un plateau U7 avec une équipe de votre club présente.

Le 14/10 : vous étiez présents sur le plateau avec une équipe U6 et une équipe U7

La commission vous demande de fournir des explications par écrit avant lundi 20 novembre 2023.

#### AS BRISON ST INNOCENT

534403

Engagement de 2 équipes U9 sur la phase d'automne

Au 19 octobre vous aviez 4 joueurs licenciés U8 U9

Feuille d'effectif du 14/10 : 2 équipes présentes sur le plateau : 10 joueurs inscrits : 5 non licenciés, 4 joueurs U9 et 1 joueur U10

La commission vous demande de fournir des explications par écrit avant lundi 20 novembre 2023.

**U20**

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

### COURRIERS RECUS

AS MON JOVET BOZEL et GJ LA SAVOYARDE : reçu accord des 2 clubs pour le match du 04 novembre 23 remis du 23 septembre 23

US LA MOTTE SERVOLEX : Reçu feuille de match papier : - LA MOTTE contre GJ LA SAVOYARDE du 01<sup>er</sup> novembre

### CHAMPIONNATS

**LE MATCH N° 26780937 AS MONT JOVET 1 contre GJ LA SAVOYARDE 1** : devra se jouer IMPERATIVEMENT AVANT LA TREVE AVEC INVERSION OBLIGATOIRE SI LE TERRAIN DE BOZEL EST IMPRATICABLE.



Suite à la décision de la commission de discipline concernant les 2 équipes U 20 de AS BOZEL MONT JOVET et CHAMBERY SPORT 73 : Les rencontres de ces équipes prévues pour les week-ends du 11, 12 et du 18 et 19 novembre sont reportées à une date ultérieure. - Reports effectués

---

## MODIFICATIONS DE RENCONTRES

---

Match N° 26780443 ENT S DRUMETTAZ MOUXY 1 contre FC ST BALDOPH 1 se jouera à 14 H 00

---

## NOTE AUX CLUBS

---

Les clubs doivent **IMPERATIVEMENT** vérifier FOOT CLUB avant le **LUNDI SOIR 18 H 00** car certains clubs font des demandes de changements qui ne sont pas, ni **ACCEPTÉ** ni **REFUSÉ** et si aucune réponse, la commission et le secrétariat ne peuvent pas faire la **MODIFICATION**.

**U17** Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

### **IMPORTANT**

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB **avec accord des deux clubs concernés**

## NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci

Tout manquement au règlement sera amendé.

### **IMPORTANT RAPPEL**

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

---

## CHANGEMENT WEEK END

Samedi 18 novembre

---

Match n° 26725818 ENT BASSE MAURIENNE 1- US LA RAVOIRE 1 se jouera à 14H30 à ST REMY DE MAURIENNE

Match n° 26762270 FC BELLE ETOILE MERCURY- AIX FC 1 se jouera à 16H00 à MERCURY

Match n° 26723948 FC DE HAUTE TARENTEISE 1- ST PIERRE SPORT 1 se jouera à 14H30 à AIME

Match n° 26772369 ENT CHAUTAGNE CULOZ 1- COGNIN SP 1 se jouera à 14H30 à CULOZ



**TOUS LES MATCHS RETARDS PEUVENT SE JOUER AVANT AVEC ACCORD DES 2 CLUBS**

**VOUS POUVEZ INVERSER LES RENCONTRES**

**MERCI AUX CLUBS QUI LE FONT DEJA**

**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

## Courriers clubs reçus

### COURRIER DES CLUBS :

Reçue feuilles de matchs. Journée 06 du 12 novembre 2023 :

N°.26987452 USC AIGUEBELLE 1 / ENT.S. DRUMETTAZ MOUZY. D.1.A.

N°.26983006 CHARTREUSE GUIERS 1 / GAPS 1. D.1.A.

N°.26837879 A.S. UGINE 1 / A.S. HTE. COMBE SAVOIE 1. Journée 02 reportée au 25/10/2023.

La commission remercie A.S. UGINE pour avoir complétée cette feuille de match.

Elle remercie aussi les clubs qui ont inversé leurs rencontres.

A)

## MATCH REMIS (Samedi 11 novembre 2023)

Suite aux matchs non-joués de la journée 06 du 12 novembre 2023. Ceux-ci seront reprogrammés les 10 & 17 décembre 2023. Journée match remis. Ou jouer en semaine  
Avec accord des deux clubs.

### D.2 POULE A.

Match N°. 26837890 AS BOZEL MONT JOVET 1 / FC NIVOLET

### D.2 POULE B.

Match N°.26833104 FC CHAMBOTTE 2 / ENT VAL D'HYERES 1

### D.2.POULE C.

Match N°.26987696 ENT. BASSE MAURIENNE 2 / ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2

## RAPPEL

Toujours vous munir avant une rencontre d'une feuille de match Papier en cas de panne F.M.I.

Merci au Club d'AIGUEBELLE d'avoir fait une feuille de match papier le week-end dernier.

## FORFAIT

U.S. LA RAVOIRE 3 a déclaré Forfait journée 06 du 12 novembre 2023 contre LA MOTTE SERVOLEX 2





Vous avez encore le temps d'inscrire des équipes dans ce championnat complémentaire.

U.S. LA RAVOIRE Inscription d'une équipe.

Journée 04 du 12 novembre 2023 : Club accueil VAL D'HYERES. Ce plateau a été reporté.

Journée 05 du 19 novembre 2023 : Club accueil HTE.TARENTEISE se joue à BOURG ST. MAURICE.

### RAPPEL AU CLUB DE YENNE

La commission vous réclame pour la deuxième fois la feuille de match pour le lundi 20 novembre 2023.

Match N°.26987687 C.A. YENNE 1 / U.S.C AIGUEBELLE. Ainsi que le score S.V.P.

**U13**

**Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21**

**Faiçal REMILI : 06 18 18 30 28**

### COURRIERS

#### INFOS RENCONTRES DU 18 novembre 2023

##### FC BELLE ETOILE MERCURY :

##### POULE D1 A :

FC BELLE ETOILE MERCURY 1      contre      AIX FC 1      se jouera à 13h00

##### POULE D2 et D3 c :

FC BELLE ETOILE MERCURY 1      contre      MODANE 1      et  
FC BELLE ETOILE MERCURY 1      contre      CA MAURIENNE 2 se joueront à 14h30

##### POULE D2 B et D3 B:

GJ LA SAVOYARDE 1 et 3      contre      CHAMBERY SPORT 73      se jouera au stade de MONTAGNOLE  
à 14H00

##### POULE D3 B :

ENT VAL D'HYERES 3      contre      ENT BASSE MAURIENNE 3      se jouera au stade M. FAURE BRAC à  
SAINT MICHEL DE MAURIENNE à 14H00

### INFO AUX CLUBS



### Matches non joués, suite à arrêté municipal :

#### **FC HAUTE TARENTEISE :**

Poule D1 B, D2C, D3C

#### **CHAUTAGNE CULOZ :**

Poule D2A :

#### **US LA RAVOIRE**

Poule D3 D

Forfait du Club US LA RAVOIRE 3 contre US LA MOTTE SERVOLEX 4

#### **MARTHOD SP :**

Informe le district de son déplacement à SAINT ETIENNE DE CUINES, alors que le match n'a pas pu se jouer. Les clubs recevant n'ayant pas prévenu MARTHOD.

### Phase régionale U13 – LAURAFoot – Printemps 2023

Les clubs pouvant participer à cette compétition seront inscrits pour cette phase d'automne dans la Poule D1 A. La ligue LauraFoot autorise la participation de 3 clubs pour le District de Savoie.

A la suite des rencontres du championnat d'automne 2022, un classement sera effectué selon les résultats pour déterminer les 3 clubs retenus pour la phase régionale U13 au Printemps 2023.

En cas d'égalité : le classement se fera conformément à l'article 15 des Règlements sportifs du District de Savoie

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement s'effectuera : par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre eux par les clubs intéressés.

**U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18**

13 novembre 2023

Reçus

FC LAISSAUD et COEUR DE SAVOIE FOOTBALL : courrier pour ne pas accueillir le plateau initialement prévu à domicile pour préserver les terrains.

La commission prendra contact avec vous.

### Week end du samedi 11 novembre

Des clubs organisateurs m'ont prévenu en amont de l'annulation de leur plateau ce qui a permis de reclasser 9 équipes sur d'autres sites et de faire jouer près de 100 enfants. MERCI A TOUS !!

Merci particulièrement au club de ES DRUMETTAZ MOUXY pour avoir accepté une nouvelle forme de son plateau à domicile.



### Expérimentation plateau à 8 équipes

Pour certains plateaux à 8 équipes, la programmation des rencontres est faite à l'avance pour vous éviter de rejouer plusieurs fois contre les mêmes équipes au cours d'une même phase.

Vous trouverez la programmation des matchs dans la rubrique COMMENTAIRES sur le logiciel FAL

S'il n'y a rien d'inscrit dans cette rubrique, la norme suivante s'applique :

- Match 1 : Équipe A contre Équipe B et Équipe C contre Équipe D
- Match 2 : Gagnant contre Gagnant et Perdant contre Perdant

### Mise en place du FAL

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie + mails officiels clubs :

Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application F.A.L.

#### **EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :**

Vous transmettez à l'issue du plateau la feuille de plateau (avec les scores)

ET votre feuille d'effectif dans un seul fichier

#### **EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :**

- Vous transmettez votre feuille d'effectif

A compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district. Tout passe par le logiciel F.A.L.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos retours concernant ces nouveautés, via la feuille de plateau (rubrique : commentaires).

#### **A TOUS LES CLUBS :**

La commission rappelle que vous devez :

- prévenir **au plus tôt** le club recevant et le district de votre absence lors d'un plateau.
- venir sur chaque plateau avec votre feuille d'effectif (même si à l'issue vous le transmettez vous-même via le logiciel FAL).





## COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 13 novembre 2023

Saison 2023/2024

Engagements

### Procédure d'engagement 2023/2024

Pour cette saison 2023/2024 suite au changement du module compétition la procédure des engagements se trouvent modifiés POUR TOUTES LES CATEGORIES : SENIORS à U 13

Les clubs **devront engager leurs équipes impérativement**, par foot club avant les dates suivantes. les desideratas sont également à saisir sur foot club (jumelage, alternance et indisponibilités des terrains...) avant les dates limites d'inscription des engagements ci-dessous.

**Rappel date limite engagements/Désideratas**

**Echéancier engagements/désideratas 2023/2024**  
**par Footclub**

#### Futsal

Coupe de Savoie (Seniors à U13)

(gratuit)

26 novembre 2023

### Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

SONT INSCRITS EN CHAMPIONNAT BI DEPARTEMENTAL AU 02 octobre 2023

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2

U S CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL BOURGET UNITED

LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY

Coté Savoie

A S THONON

CBF 74

FLAC 2

Coté Haute Savoie

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023



### JOURNEE N° 1

**FUTSAL BOURGET UNITED** contre **U S CHARTREUSE GUIERS**

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 GYMNASSE MARLIOZ A AIX LES BAINS A 20H00

### JOURNEE N°4

FBU contre EXEMPT

**US CHARTREUSE GUIERS** contre **AFRO 2**

MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 A 21H00 GYMNASSE DES ECHELLES

**FLAC 2** contre **HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY**

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 A 12H30 GYMNASSE SOMMEILLER

**AS THONON** contre **CBF 74**

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023 A 20H00 GYMNASSE DU GENEVRAY

### JOURNEE N°5

EXEMPT contre FLAC 2

**A FUTSAL ROCHETTE 2** contre **FUTSAL BOURGET UNITED 1**

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 A 18H00 GYMNASSE DE LA SEYTAZ

**HFCC** contre **AS THONON**

JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 A 20H45 GYMNASSE COTE ROUSSE

**CBF 74** contre **US CHARTREUSE GUIERS**

SAMEDI 02 DECEMBRE 2023 A 18H00 GYMNASSE PIERRE BRIFFOD

---

## Coupe de Savoie Futsal

---

APPEL A CANDIDATURE : Le district recherche un club support pour organiser les finales de coupe de Savoie futsal le dimanche 25 février 2024 de 8h00 à 18h30 :

Il faut un gymnase règlementaire avec tribunes et au moins 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Organiser une buvette et petite restauration

Fournir de l'eau et petites collations aux équipes, idem aux arbitres

Réponse avant le 19 novembre 2024 18h00

Candidatures reçues : A S UGINE

Limite d'inscriptions pour toutes les catégories : DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023

Possibilité de s'inscrire en :

SENIORS MASCULIN PAR FOOT CLUB (les équipes du championnat bi départemental sont inscrites d'office, les autres clubs Savoyards peuvent participer, les rencontres doivent avoir lieu en semaine vers 20H00/21H00 ou le week-end sans contrainte d'horaire.



Dates des rencontres :

- 1<sup>er</sup> tour : Semaine du 8 au 14 Janvier 2024
- 2<sup>ème</sup> tour : Semaine du 22 au 28 Janvier 2024
- 3<sup>ème</sup> tour : Semaine du 05 au 11 Février 2024
- Finale le 25 FEVRIER 2024

Inscriptions au jour de parution du PV :

FLAC 2	AS THONON	US CHARTREUSE GUIERS	AFRO 2
CBF 74	FBU	HFCC	US LA MOTTE SERVOLEX

**SENIORS FEMININ** INSCRIPTION PAR MAIL (les équipes du championnat seniors féminin à 8 sont inscrites d'office) Les rencontres sous forme de trois plateaux se dérouleront des week-ends suivants :

- 1<sup>er</sup> plateau 6 ou 7 janvier 2024 toutes les équipes
- 2<sup>ème</sup> plateau 20 ou 21 janvier 2024 toutes les équipes
- 3<sup>ème</sup> plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes

6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiés  
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024  
Finale le 25 FEVRIER 2024

ENT APCR/ESB	COEUR DE SAVOIE	ENT F CHAUTAGNE
US ST REMY	ENT GFVD	USC AIGUEBELLE
US DOMESSIN	FC LA ROCHETTE	FC HAUTE TARENTEISE
AF MONTMELIAN	E S MOUXY DRUMET	AS BARBERAZ
AS UGINE	AIX FC	

**U 18/19/20 MASCULIN** INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)

Match à élimination directe

- 1<sup>er</sup> tour 6 ou 7 JANVIER 2024
- 2<sup>ème</sup> tour 20 ou 21 JANVIER 2024
- 3<sup>ème</sup> tour 3 ou 4 FEVRIER 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS : FC MERCURY  
AIX FC  
GAPS

**U 16/17 MASCULIN** INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)

Match à élimination directe

- 1<sup>er</sup> tour 6 ou 7 JANVIER 2024
- 2<sup>ème</sup> tour 20 ou 21 JANVIER 2024
- 3<sup>ème</sup> tour 3 ou 4 FEVRIER 2024
- 4<sup>ème</sup> tour 10 ou 11 FEVRIER 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS : FC MERCURY  
FC NIVOLET  
GAPS  
AIX FC  
AS UGINE  
FC CHAUTAGNE  
FC LA ROCHETTE





**U 14/15 MASCULIN** INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)  
Rencontres par plateaux

1<sup>er</sup> tour en plateaux 13 ou 14 JANVIER 2024  
2<sup>ème</sup> tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024  
3<sup>ème</sup> tour en plateaux si besoin 10 ou 11 FEVRIER 2024

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 17 ou 18 FEVRIER 2024  
Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS : FC MERCURY  
FC NIVOLET  
AS D'UGINE  
US LA MOTTE SERVOLEX  
GAPS  
FC CHAUTAGNE  
FC LA ROCHETTE

**U 14/15 FEMININ** INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club) Les rencontres sous forme de trois plateaux se dérouleront des week-ends suivants :

1<sup>er</sup> plateau 6 ou 7 janvier 2024 toutes les équipes  
2<sup>ème</sup> plateau 20 ou 21 janvier 2024 toutes les équipes  
3<sup>ème</sup> plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes

6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiés  
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024  
Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRIPTIONS : FC NIVOLET avec possibilité d'organiser un plateau U15F  
le samedi 06 janvier 24 de 9H00 à 12H30  
GAPS  
E S DRUMETTAZ MOUXY  
AIX FC  
US LA MOTTE SERVOLEX



**U 12/13 MASCULIN** PAR MAIL (1 maxi par club)  
Rencontres par plateaux

1<sup>er</sup> tour en plateaux 13 ou 14 JANVIER 2024  
2<sup>ème</sup> tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024  
3<sup>ème</sup> tour en plateaux 10 ou 11 FEVRIER 2024

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 17 ou 18 FEVRIER 2024  
Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS : FC MERCURY  
FC NIVOLET  
AS UGINE  
US LA MOTTE SERVOLEX  
AIX FC  
GAPS  
FC LA ROCHETTE

**Merci de préciser si vous pouvez disposer d'un gymnase ou vous porter candidat pour l'organisation d'un ou plusieurs plateaux**



## COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 13 novembre 2023

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

## CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La Commission lance un appel à candidature aux clubs pour l'organisation des finales des coupes de SAVOIE pour cette saison 2023-2024 aux dates suivantes :

Samedi 06 Avril 2024 pour la coupe U13 Pitch \*\*\*\*

Jeudi 9 mai 2024 pour les coupes U13 Pignier- Seralini et U11 Crédit Agricole

Samedi 8 juin 2024 pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :  
MONTMELIAN AF

Le club candidat doit disposer d'un terrain herbe ou synthétique et de quatre vestiaires minimum.

**\*\*\*\* Pour la Coupe U13 Pitch le club organisateur doit disposer obligatoirement de DEUX terrains de foot à 11 avec cages de foot à 8**

Les candidatures doivent être adressées à la commission des coupes (district@savoie.fff.fr)  
avant le 18 décembre 2023

**Les décisions seront validées par le comité directeur courant Janvier**

## COUPE de FRANCE 2023-2024

7<sup>èmes</sup> tour le 18 & 19 Novembre 2023



CHAMBERY SAVOIE FOOT

VS



VOLVIC CS



## COUPE GAMBARDELLA 2023-2024

6<sup>èmes</sup> tour le 18 & 19 Novembre 2023

U. MONTILIENNE S. (Dist)

VS

F.C. DU NIVOLET (U18 R2)

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL  
(U18 R2)

VS

F. C. D'ANNECY (U18 R1)

## TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

### ***INFORMATION IMPORTANTE***

**L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons**

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le  
Dimanche soir avant 20 heure.

En cas de problème de TRANSMISSION de FMI

Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1<sup>er</sup> page)

**Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier**

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs  
ne respectant pas ces demandes.

### ***REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN***

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

## ***RAFFIN***

Tour de cadrage le Dimanche 10 mars 2024 à 14h30

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	EXEMPT



### U13 PITCH

2<sup>ème</sup> tour le samedi 09 mars 2024  
Tirage prévu le lundi 20 novembre 2023

### U13 PIGNIER

2<sup>ème</sup> tour le samedi 09 décembre 2023  
Tirage prévu le lundi 20 novembre 2023

### U13 SERALINI

1<sup>er</sup> tour le samedi 30 mars 2024 à 14h00  
Qualifiés les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque plateau

#### A DOMESSIN

##### Plateau N° 1

A	FC SUD LAC
B	FC ST BALDOPH
C	US DOMESSIN
D	JS CHAMBERY

#### A BAUGES

##### Plateau N° 2

A	USGM LA BATHIE
B	COGNIN SP
C	FC DES BAUGES
D	US GRIGNON

### U11 CREDIT AGRICOLE

2<sup>èmes</sup> tour le samedi 09 Mars 2024  
Tirage prévu le lundi 20 Novembre 2023

**koesio**  
CONNECTION NUMERIQUE

**Vous accompagnez dans votre transformation numérique**

Retrouvez-nous dans notre agence de **COGNIN**

04 79 69 87 60

[koesio.com](http://koesio.com)

Diagramme des services : Impression, Informatique, Gestion & Atlas, Gestion Documentaire, Sécurité, Communication.



## COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 13 novembre 2023

### Championnat

Le nouveau calendrier est en ligne. Les résultats de la première journée sont pris en compte.

**Toutes les excuses de la commission pour ces désagréments.**

**ATTENTION, le club de BARBERAZ engage une équipe dans cette poule et prendra la place de l'exempt.**

**Le club intégrera le championnat à la 7<sup>ème</sup> journée, le dimanche 19 novembre 2023. Les 6 premières ne seront pas jouées. Les résultats de cette équipe ne perturberont pas le classement final, les points acquis sur le terrain seront retirés du classement en fin de saison, attention, les éventuels cartons reçus par les deux équipes sont pris en compte et les matchs arbitrés par des officiels.**

### RENCONTRES EN RETARD REPROGRAMMEES

**Match n°27343528** FC de HAUTE TARENTEISE 2 contre ST REMY US 1 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00.

**Match n°27343529** EF CHAUTAGNE 1 contre ENT GFVD 2 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00

### Coupe de Savoie seniors féminins FUTSAL

Toutes les équipes évoluant en championnat de Savoie seniors à 8 sont inscrites d'office pour la coupe Futsal. Une coupe Futsal pour les U15 féminines est également proposée, inscription par mail au District. Les formations à 11 évoluant dans les championnats 74 et 38 peuvent également participer, inscription par mail au District. 1 équipe par club au maxi.  
Merci aux clubs pouvant disposer de gymnases de le préciser.





## COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 15 novembre 2023

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

### Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.

ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

### Note aux clubs

### Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

### PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.





### Formations 2023 - 2024

#### - Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes

**Dates** : jeudi 2 novembre 2023 et samedi 9 décembre 2023

**Lieu** : SAINT LAURENT DU PONT

**Coût** : 150 €

**Inscriptions retenues** : 13

Bastien HALTER - Maxence VELON (FC CHAMBOTTE)

Quentin GRADEL – Enzo MYNDLAS (US CHARTREUSE GUIERS)

Enzo MIGNOGNA (AIX FC)

Ayoud BOUSSABAH (MONTMÉLIAN A)

Aaron HYVERNAT – Tom CAFFOZ (GAPS)

Jérémy THIBAUD (FC LAISSAUD)

Pablo DROGE (US LA MOTTE SERVOLEX)

Paul TOUBIN – Gaspard LANIER – Eloi GUADALOPPA (ENT S DU RACHAIS)

**Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 18 octobre 2023**

#### - Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 18 personnes

**Dates** : samedi 9 décembre 2023 et samedi 13 janvier 2024

**Lieu** : DRUMETTAZ CLARAFOND

**Coût** : 150 €

**Inscriptions retenues** : 18

Théo LUCET (USC AIGUEBELLE)

Laurent BRUNET - Fabrice RELA (AIX FC)

Yanis KETTANI (US LA RAVOIRE)

Nicolas BRUNET – Lucas THIBAUD (FC LAISSAUD)

Jean-Luc VUIBERT (MONTMÉLIAN A)

Chérif SORIBA (FC NIVOLET)

Jim NZABABELIMFURA – Didier THIEBAUT (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Jean Christophe DUISIT (SAINT PIERRE SPORT)

Julien VAREILLE – Kenny CONDORIS (US LA MOTTE SERVOLEX)

Grégory MARCHIORI (GJ LA SAVOYARDE)

Frédéric ROHLES (JS CHAMBERIENNE)

Mohamed KASMI (CHAMBÉRY SPORT 73)

Lucas BONIN – Sofian GHILAS (CS BELLEY)



#### - Formation CFI « FUTSAL U13/U15 » Module Base Initiation - limitée à 16 personnes

**Dates** : samedi 16 décembre 2023 et dimanche 17 décembre 2023

**Lieu** : à définir

**Coût** : 150 €

**Inscription reçue** : 0

#### - Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

**Dates** : dimanche 14 janvier 2024 et dimanche 28 janvier 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 150 €



### Inscriptions reçues : 6

Julia CARROZ PITINO (ENT VAL D'HYERES)  
Quentin LANDRAGIN – Nadia ARAB LANDRAGIN (GAPS)  
Romain CUSSET (US LA RAVOIRE)

### Candidats non prioritaires car hors département

Simon ROYER (UNION SALEVE FOOT)  
Vincent REY (ENT S THYEZ)

### - Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes

**Dates** : vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 et lundi 15 avril 2024

**Lieu** : MERCURY

**Coût** : 150 €

**Inscription reçue** : 0

### - Formation CFI U9 Mineures Filles - limitée à 16 personnes

**Dates** : vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 et lundi 15 avril 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 150 €

**Inscriptions reçues** : 2

Léa BRESSE (AS UGINE)  
Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)

### - Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

**Dates** : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 150 €

**Inscriptions reçues** : 10

Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)  
Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)  
Yves VERDOYA (COGNIN SP)  
Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)  
Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)  
Amirouche MAKHLOUFI (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)  
Nathan VANDURME (CA YENNE)  
Oscar POETTE (US LA RAVOIRE)

### - Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

**Dates** : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 150 €

**Inscriptions reçues** : 15

Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)  
Baptiste BOIS - Quentin LANDRAGIN (GAPS)  
Jean OLIVEIRA – Benoit VACHER (FC LAISSAUD)  
Joan MARTINET - Walter SARTORI (FC SUD LAC)  
Romain PELLICIER – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT – William GALOFARO (US CHARTREUSE GUIERS)  
Romain RIERA (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)  
Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)  
Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)



- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

**Dates** : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 150 €

**Inscriptions reçues** : 12

Mohamed ALTUNGOLLER – Nicolas PORRO (AS UGINE)

Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)

Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)

Didier THIEBAUT – Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)

**Candidats non prioritaires car hors département**

Sofian GHILAS (CS BELLEY)

Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)

Antony CORREIA (FC LA FILIERE)

TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)

---

## Certifications 2023 - 2024

---

**Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : mardi 21 novembre 2023

**Lieu** : LE PONT DE BEAUVOISIN

**Coût** : 70 €

**Inscriptions retenues** : 2

Zoé MELE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Julia CARROZ PITINO (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

**Les convocations et les thèmes ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 10 novembre 2023**

**Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : jeudi 14 décembre 2023

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscription reçue** : 1

Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

**Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : jeudi 7 mars 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 3

Théo ALEXANDRE (ENT F CHAUTAGNE)

Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)

**Candidat non prioritaire car hors département**

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

**Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : lundi 25 mars 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscription reçue** : 0



**Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : jeudi 2 mai 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscription reçue** : 0

**Certification CFF3 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : jeudi 23 mai 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 2

Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTOISE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

**Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : mardi 4 juin 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscription reçue** : 0

**Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : mardi 18 juin 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 2

Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTOISE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)





## COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 13 novembre 2023

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

**Présents** : MM. René SAILÉ, Patrick JANET

**Excusé** : M. Jean Marc GUICHARD

## RÉSERVES D'AVANT MATCH

**Dossier N° 08 :**

Match 26781099 AS MONT JOVET BOZEL / CHAMBÉRY SPORT 73 U20 du 01/11/2023.

## DÉCISIONS

**Dossier N° 08 :**

Match 26781099 AS MONT JOVET BOZEL / CHAMBÉRY SPORT 73 U20 du 01/11/2023.

Réclamation du club de CHAMBÉRY SPORT 73 concernant la participation d'éventuels équipiers supérieurs.

Après étude du dossier, la Commission des Règlements rejette la réclamation aux motifs suivants :

- Des réserves concernant la participation d'éventuels équipiers supérieurs doivent être obligatoirement être inscrites avant la rencontre.
- Le championnat U20, étant un championnat JEUNE, les équipes séniors ne sont pas considérés comme des équipes supérieures.

**Par ces motifs, la Commission des Règlements :**

- Confirme le résultat du match :

AS MONT JOVET BOZEL : 2 buts : 1 pt

CHAMBÉRY SPORT 73 : 2 buts : 1 pt

- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Réunion du 13 novembre 2023

### CONVOCATIONS

**DOSSIER N°3** : Appel du Club du CA Maurienne contre une décision de la commission des règlements parue dans le PV n°630 du 21 juin 2023 suite à non-convocation par la commission d'Appel

**Audition programmée le : lundi 20 novembre 2023 à 18h30**

Au siège du District de Savoie de Football

Maison des Sports

90 rue Henri Oreiller

73000 CHAMBERY

**Sont convoquées :**

**Pour le District de Savoie :**

**Mr SAILE René**, Président de la Commission des règlements ou son représentant :

**Pour le Club du CA MAURIENNE :**

**Mr CHAIX Jean Paul**, président licence n°2528713792

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

La Commission rappelle que les personnes convoquées doivent attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la commission viendra vous accueillir afin de se rendre à la salle de réunion.



## COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier N°2** : Appel du club du FC CHAMBOTTE contre la décision de la Commission des coupes concernant le plateau à HAUTE COMBE DE SAVOIE – Coupe de Savoie U13 PIGNIER du 21/10/2023.

Classement :

- 1<sup>er</sup> HAUTE COMBE DE SAVOIE 10 pts
- 2<sup>ème</sup> FC MAURIENNE 6 pts
- 3<sup>ème</sup> FC CHAMBOTTE 6 pts
- 4<sup>ème</sup> AS LE MONTCEL 0 pts

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club du FC CHAMBOTTE pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

**Pour le district de Savoie de Football :**

- Jérôme SPADA, Président de la Commission des coupes

**Pour le club de FC CHAMBOTTE :**

- Cédric BARBIER, Coprésident
- Raphaël NOGUEIRA, Responsable U13

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision, Maurice BILLAUD, également membre de la commission des coupes n'ayant pas pris part aux délibérations, ni à la décision.

Jugeant en appel,

Considérant que le club du FC CHAMBOTTE conteste le classement établi au motif que la commission a fait une mauvaise interprétation du règlement des coupes de Savoie du district, que le goal average particulier ne peut pas être pris en compte pour les départager avec le FC MAURIENNE au classement car ils ont fait match nul, que les tirs au but ne doivent pas être pris en compte car il donne déjà un point supplémentaire au classement et qu'il faut se référer au point suivant en l'espèce le goal average général pour déterminer le 2ème du classement.

Sur ce,

Considérant que le règlement des coupes de Savoie du district indique qu'en cas d'égalité les clubs seront départagés par le goal average particulier (prise en compte des résultats entre les clubs concernés) puis par le goal average général puis par la meilleure attaque puis par la meilleure défense,

Considérant que le règlement ne fait pas clairement état des tirs aux buts dans le calcul ou non du goal average particulier,

Considérant que le résultat du match entre FC CHAMBOTTE et FC MAURIENNE était de 0-0, que les tirs au but ont servi à déterminer l'équipe qui allait marquer 2 pts et celle qui allait marquer 1 pt mais qu'elle ne peut pas également servir à déterminer le classement des équipes. Que les 2 équipes comptant chacune 6 pts au terme du plateau, qu'il faut prendre le point suivant soit le goal average général pour déterminer la 2<sup>nd</sup>e place du classement,





Soit :

- 1<sup>er</sup> HAUTE COMBE DE SAVOIE
- 2<sup>ème</sup> FC CHAMBOTTE 6 pts + 4
- 3<sup>ème</sup> FC MAURIENNE 6 pts -2
- 4<sup>ème</sup> AS MONTCEL

**Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :**

- 1- d'annuler la décision prise en première instance par la Commission des Coupes, de classer le club du FC CHAMBOTTE à la 2<sup>nd</sup>e place du classement,**
- 2- que le club du FC CHAMBOTTE n'est pas redevable des Frais de dossier d'appel de 80 €,**
- 3- Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.**

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.





## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le 13 novembre 2023

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier N°1** : Appel du club du FC HAUTE TARENTEISE et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre n°26723396 : FC HAUTE TARENTEISE 1 / FC ST BALDOPH 1 - U17 poule B du 14/10/2023.

Objet : Sanction 1 match par révocation de sursis et 3 matchs fermes dont auto à l'encontre d'un joueur du FC HAUTE TARENTEISE. Amende 45 €.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

M. BILLAUD (Président), S. COHEN (Vice-Président), F. FONTAINE (Secrétaire), J. LATHUILE, L. FLEURY, D. MAILLAND-ROSSET et G. PILLET.

En présence des personnes convoquées,

Après rappel des faits de la procédure,

Le club du FC HAUTE TARENTEISE ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

**Jugeant en appel et dernier ressort,**

Considérant que le club du FC HAUTE TARENTEISE explique que le joueur n'a eu aucune intention de toucher son adversaire, il a mis son pied en opposition du ballon, sans élan, que son adversaire est arrivé derrière lui et qu'il avait déjà commencé son geste lorsque la tête de son adversaire est venue toucher son pied. Le club ne remet pas en cause le carton rouge donné par l'arbitre mais la sanction de 4 matchs de suspension prononcée par la Commission de Discipline qui est très sévère,

Considérant que l'arbitre central de la rencontre confirme le rapport qu'il a établi et corrobore les déclarations du joueur, qu'il répète qu'il s'agissait d'un geste involontaire et malencontreux,

Considérant que l'éducateur du club du FC ST BALDOPH a fait parvenir un courrier au district dans lequel il déclare que la sanction donnée par la commission de discipline est sévère vis-à-vis des faits qui se sont produits,

Considérant que le représentant de la Commission de Discipline qui a traité le dossier explique que la commission s'est basée sur le rapport de l'arbitre qui indique que le joueur a commis une faute grossière pour prononcer une sanction de trois matchs fermes de suspension conformément à l'article 3 du barème disciplinaire de référence de la F.F.F. et qu'au vu des antécédents du joueur, il a été ajouté un match par révocation du sursis. Il s'étonne du courrier reçu par le club adverse qui demande une sanction plus légère,



Sur ce,

Considérant que tous les protagonistes de la rencontre à savoir les 2 clubs et l'arbitre central confirme tous qu'il s'agissait d'un geste malheureux et totalement involontaire, qui n'a pas entraîné de blessure, que le joueur touché a pu rejouer et que le joueur fautif s'est excusé aussi bien auprès du joueur que de l'arbitre de la rencontre,  
Considérant que la sanction prise en 1ère instance est trop élevée au regard de l'audition des personnes présentes et en l'absence d'autres éléments,  
Considérant qu'il convient de sanctionner le joueur fautif mais en réduisant la sanction prise en 1ère instance,

**Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :**

**1- d'annuler la sanction d'1 match par révocation de sursis et 3 matchs fermes dont auto et de prononcer la sanction d'1 match par révocation de sursis et 2 matchs fermes dont auto à l'encontre du joueur de FC HAUTE TARENTOISE. Amende maintenue de 45 euros.**

**2- que le club du FC HAUTE TARENTOISE n'est pas redevable des frais de dossier d'appel et des frais de déplacement de l'arbitre à cette audition.**

*La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).*

## COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

Réunion du 13 novembre 2023

### La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Jacky MESTACH, Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT,

### COURRIERS - MAILS

- Demande club de CHAUTAGNE (classe foot de CULOZ), Action formation Arbitrage sur le mois de janvier ou février 2024 (au sein de la classe foot)
- Demande club de U O ALBERTVILLE, Action formation Arbitrage au sein du club (date à définir)
- Demande club de CHAMBERY FOOTBALL 7 3, Action formation Arbitrage au sein du club (date à définir)
- Demande club de

### NOTE AUX ARBITRES – SAISON 2023 / 2024

Attendu que des modifications sur les désignations sont apportées et bien trop importantes après leur parution à 15 jours sur les comptes MY FFF

La CDA a donc validé que les désignations paraîtront qu'une semaine auparavant

-----  
**Mesdames, Messieurs les arbitres**

**Dans la mesure où les arbitres respectent le règlement de la CDA, il y est dit que vous devez mettre vos indisponibilités 15 jours auparavant sur votre compte MYFFF**

**Trop d'arbitres demandent un changement de désignation (sans motifs, sans justificatifs) et surtout à deux jours des matchs.....**

**La CDA est donc obligée de mettre à exécution le barème disciplinaire de la CDA pour les manquements administratifs (module désignations)**



### FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – SAISON 2023 / 2024



#### A L'ATTENTION des CLUBS et des CANDIDATS

**ABSENCE DE LICENCE « ARBITRE »**  
**A ce jour, il manque beaucoup de**

MULLER	JOHNNY	SUD LAC
LEMEUNIER	ELIOTT	DRUMETTAZ
LEDET	LAURA	LA CHAMBOTTE
VANDURME	NATHAN	C A MAURIENNE
OUTMANI	AYMEN	UGINE
LACROIX	MAXIME	BOZEL
GIGANTE	YANIS	ST MICHEL SP
MILLIEX	SHAINA	AIGUEBELLE
OMAR MOUSSA	RAINA	BARBERAZ
FOFANA	MAKAN	C A MAURIENNE

### FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – 2 EME SESSION – SAISON 2023 / 2024

#### A L'ATTENTION des CLUBS

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres jeunes ou seniors.



Aux dates suivantes : Du **samedi 27, 28 janvier 2024** (séance 1 à 6)  
Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY  
Et

Le **samedi 03 février 2024** (séance 7 administrative et examen)

Les inscriptions s'effectuent en ligne directement sur le site Internet de la Ligue.  
Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats  
(Bien-sûr selon vos possibilités)



-----  
**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21 ou**  
**[formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)**  
-----

**A savoir que le candidat doit suivre la formation FIA complètement pour pouvoir passer l'examen à la fonction « Arbitre »**

<b>FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – 2 EME SESSION – SAISON 2023 / 2024</b>
--

- Lundi 20 novembre 2023 : Réunion de CDA
- Lundi 27 novembre 2023 : Réunion de CDA et Comité Directeur DISTRICT FOOTBALL de SAVOIE
- Lundi 04 décembre 2023 : Réunion de CDA,
- Lundi 11 décembre 2023 : Réunion de CDA
- Jeudi 14 décembre 2023 : Réunion Plénière CDA
- Lundi 18 décembre 2023 : Réunion de CDA et Comité Directeur DISTRICT FOOTBALL de SAVOIE
- Vendredi 22 décembre 2023 : Réunion CDA et Repas des Commissions District de FOOTBALL de SAVOIE

## UNAF SAVOIE

Président : Christian MARCE 06 03 69 05 94

L'amicale de SAVOIE propose aux arbitres Unafiste l'achat d'une Doudoune à un prix intéressant.

Doudoune bleu Marine Taille S à XXL

Prix Public 50€ environ

Pour les arbitres Unafiste 20€

Les commandes sont à adressés à :

**Christian MARCE**  
**395 rue Hector Berlioz**  
**73490 LA RAVOIRE**

Il est impératif de joindre le règlement à l'ordre de l'UNAF SAVOIE.

Le règlement sera encaissé après la livraison.

Délai pour les commandes fin novembre 2023.

Le Bureau







## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 13 novembre 2023

**Présents** : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET - Magalie JULLIARD

**Présents non élus** : Daniel BARTHOLOME – Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN

Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON.

### NOTES AUX CLUBS

**AS MONT JOVET BOZEL** : la commission de discipline a bien reçu votre vidéo concernant le match U20 entre Bozel et Chambéry Sport 73.

**AS MONT JOVET BOZEL** : suite à votre mail du lundi 13 novembre, la commission de discipline vous demande de bien vouloir nous communiquer la liste des personnes convoquées à l'audition du 20 novembre qui ne seront pas présentes. Merci de bien vouloir nous envoyer un justificatif pour tous les absents. Une personne absente, sans justificatif sera amendée de 35€. La commission souhaite ce retour pour le lundi 20 novembre à midi au plus tard.

**CHAMBERY SPORT 73** : suite à votre mail du vendredi 10 novembre, la commission de discipline vous répond que vous pouvez venir consulter les documents souhaités le lundi entre 18h et 19h, en présence d'un membre de la commission de discipline. Merci de prévenir à l'avance par mail votre venue. Cette information est communiquée toutes les semaines au PV.

### POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

*Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.*



## IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

## POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Commission de Discipline et d'appel Disciplinaire du 13/11/23 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
13/11/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY	05/11/2023	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	06/11/2023
13/11/2023	Cadets U17	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	04/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D1	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	05/11/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	20/11/2023
13/11/2023	D1	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D4	Joueur	COEUR DE SAVOIE FOOTBALL	05/11/2023	3 MF dont Auto	06/11/2023



## PV N° 647 du 13 novembre 2023

13/11/2023	Cadets U17 D2	Dirigeant	COGNIN SP.	01/11/2023	2 MF dont Auto	02/11/2023
13/11/2023	D1	Joueur	ENT. VAL D HYERES	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	05/11/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	20/11/2023
13/11/2023	D1	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D4	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	05/11/2023	Auto suffisant	06/11/2023
13/11/2023	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	05/11/2023	Auto suffisant	06/11/2023
13/11/2023	Cadets U17	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	14/10/2023	CA -SANCTION ANNULEE	13/11/2023
13/11/2023	U20 DISTRICT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	04/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	05/11/2023	Auto suffisant	06/11/2023
13/11/2023	D3	Joueur	U.S. GRAND MONT LA BATHIE	05/11/2023	4 MF dont Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	06/11/2023
13/11/2023	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	U20 DISTRICT	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	04/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D3	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	05/11/2023	4 MF dont Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	06/11/2023
13/11/2023	Cadets U17	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	04/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D2	Joueur	U.S. MODANE	05/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	D1	Joueur	U.S. PONTOISE	04/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	20/11/2023
13/11/2023	Cadets U17	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	14/10/2023	CA - 1MF par révoc sursis + 2MF dont Auto	13/11/2023



## ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Liste des clubs mini buts
- Sommes dues au 31 octobre 2023 (MAJ le 15 novembre 23)

